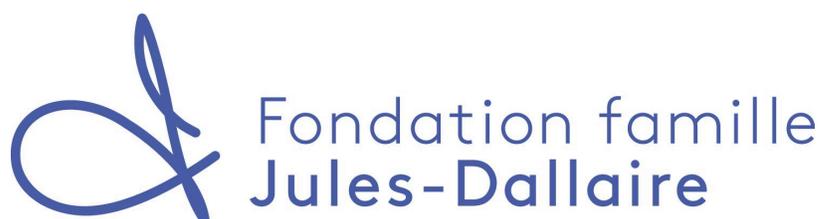




2025

Guide - Entreprises d'apprentissage

Un programme de formation adapté pour les adultes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme



Fondation famille Jules-Dallaire

(418) 692-1762 poste 281

blemelin@ffjd.ca

945, rue des Soeurs-de-la-Charité

Québec, G1R 1H8

www.ffjd.ca

Ensemble, soyons des bâtisseurs d'humanité

Mise à jour: Avril 2025

PRÉSENTATION DE LA FONDATION

La Fondation famille Jules-Dallaire opère des activités à caractère philanthropique directement au cœur du Vieux-Québec. Parmi ces activités, notons que:

- plus de 60 000 repas par année sont servis via notre service de Soupe populaire en activité depuis le début des années 1900;
- plus de 18 000 clients sont servis par année à notre Friperie à petit prix “La Commode” (ou plus de 72 000 morceaux vendus annuellement);
- près de 25 jeunes adultes vivant avec une différence intellectuelle ont pu profiter d’un lieu adapté pour apprendre un métier via l’une de nos entreprises d’apprentissage depuis leur ouverture en 2020;
- 23 organismes communautaires sont actuellement hébergés dans les bâtiments gérés par la Fondation famille Jules-Dallaire dont 6 spécialisées en hébergement transitoire (environ 165 chambres pouvant accueillir près de 290 personnes).

Par ses propres activités et par celles des organismes communautaire qui y sont hébergés, la Fondation famille Jules-Dallaire permet d’offrir des services variés (hébergement, soutien alimentaire, soins de santé, intervention en tout genre, bris de l’isolement, insertion sociale et professionnelle ...) à un grand éventail de clientèles:

- Personnes en situation de précarité, d’itinérance ou d’instabilité résidentielle et/ou désaffiliés des réseaux;
- Nouveaux arrivants (immigration) de tous statuts;
- Personnes judiciairisées ou sortant de détention;
- Adolescents en situation de décrochage scolaire;
- Jeunes issus de la DJ-DPJ;
- Personnes âgées;
- Jeunes adultes polyhandicapés;
- Femmes vivant des grossesses imprévues de toutes sortes.

LES ENTREPRISES D'APPRENTISSAGES: QU'EST-CE QUE C'EST?

Les entreprises d'apprentissage, c'est un programme de formation adapté à une clientèle de 21 ans et plus vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme (ou diagnostic multiple). Les entreprises d'apprentissage ont pour objectif de développer l'employabilité des personnes vivant avec une différence intellectuelle afin que ceux-ci puissent intégrer le milieu de travail, que ce soit dans une entreprise adaptée ou dans une entreprise régulière.

En gardant toujours en tête la réalité d'un milieu de travail compétitif, la Fondation, en s'alliant à des spécialistes ainsi qu'avec des personnes ayant vécu un parcours vers l'emploi difficile, en est venu à créer son propre programme de formation. Ces formations sont basées sur une vision entrepreneuriale de l'employabilité, sur un ensemble de défis soulevés lors d'études réalisées en partenariat avec la Chaire Autodétermination et Handicap du département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ainsi que sur les défis nommés par plusieurs entreprises de la grande région de Québec.

FORMATIONS OFFERTES

Les entreprises d'apprentissage de la Fondation famille Jules-Dallaire offrent plusieurs milieux de formation adaptés à la réalité et aux besoins de ses participants.

Les formations offertes sont:

- Commis en alimentation
- Commis en commerce au détail
- Commis à l'entretien ménager

Au cours de ces formations, les participants seront amenés à développer:

- Les compétences liées à l'emploi (le savoir-faire)
- Les compétences relatives au savoir-être (communication, résolution de problèmes, attitude et comportements positifs, sécurité, travail d'équipe et autres)
- L'autodétermination

Le programme de formation des entreprises d'apprentissage diffère des autres formations existantes de par son fonctionnement:

- L'enseignement d'un métier complet
 - Le métier est divisé en compétences.
 - Les compétences sont divisées en tâches.
 - Les tâches sont classées en trois niveaux de difficulté d'apprentissage.

- Explication des tâches par des séquences d'apprentissage adaptées en routine avec des visuels qui répondent aux besoins spécifiques du participant.
- Le plan d'apprentissage est basé sur un an, bien que celui-ci puisse être prolongé à près de deux ans.
 - Le plan est divisé en 4 trimestres adaptés aux besoins et capacités du participant.
 - Une évaluation y est rattachée afin de vérifier les avancements des apprentissages.

MODÈLE DE GESTION INCLUSIVE

Pour assurer la réussite, tant au niveau professionnel qu'au niveau social des participants du programme de formation, la Fondation famille Jules-Dallaire est en venue à créer un modèle permettant de lier tous les éléments jouant un rôle actif dans son programme de formation. L'idée était d'obtenir un résultat reproductible et cohérent dans les temps et les différents milieux de formation. Ce modèle se nomme: Modèle de gestion inclusive.

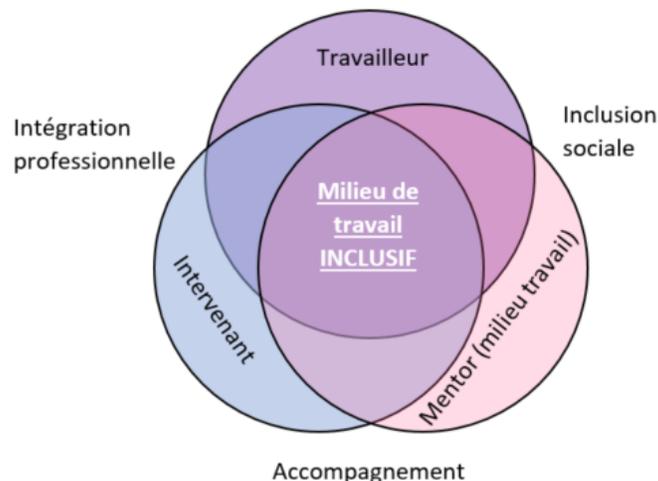


Figure 1: Modèle de gestion inclusive. Représentation de l'interaction entre les différents acteurs de réussite dans la création d'un milieu inclusif. Travailleur: Participant des entreprises d'apprentissage. Intervenant: Intervenant EDI, employé de la Fondation. Mentor: Employé régulier d'un service de la Fondation qui reçoit une formation de mentorat. Intégration professionnelle: C'est la personne vivant avec une différence intellectuelle qui s'adapte au milieu. Inclusion sociale: C'est le milieu (l'entreprise) qui s'adapte à la personne vivant avec une différence intellectuelle. Accompagnement: Relation d'aide entre l'intervenant EDI et le mentor.

La Fondation a créé et implanté ce modèle dans toute sa structure. L'implantation de celui-ci comprend:

- L'ajout d'un intervenant EDI (Équité, diversité et inclusion) comme employé de la Fondation. Le travail de celui-ci est d'aider l'entreprise à intégrer (tâches) et inclure (social) le participant. Celui-ci a pour rôle de:
 - Accompagner le participant dans l'apprentissage de la théorie
 - Accompagner le mentor dans ses enseignements
 - Assurer l'intervention pédagogique pour l'apprentissage du métier, du comportement et de l'autodétermination au travail
 - Assurer le suivi avec les différents intervenants dans le dossier du participant (CIUSSS, milieu scolaire, famille,...)
- La formation de plusieurs des employés réguliers afin qu'ils puissent tenir un rôle de mentor auprès des participants. Ceux-ci accompagnent les participants au quotidien dans leur intégration et leur inclusion, en plus de leur transmettre leur savoir-faire.
- La formation de l'ensemble des employés sur des sujets tels que la DI et le TSA, le savoir-faire et le savoir-être au travail.
- L'adaptation de l'environnement de travail pour accueillir les personnes vivant avec des différences intellectuelles, mais sans changer l'essence même du milieu. **L'inclusion sociale est la clé du succès de notre modèle et non l'intégration professionnelle seulement.**

CONDITIONS D'ADMISSION

Le participant doit:

- Être âgé de 21 ans et plus;
- Avoir obligatoirement reçu un diagnostic de déficience intellectuelle et/ou du trouble de spectre de l'autisme;
- Avoir un suivi avec le CIUSSS-CN (intervenant actif au dossier);
- Être en mesure de fonctionner dans un groupe de ratio un (1) intervenant pour quatre (4) à six (6) participants;
- Avoir les capacités de faire de nouveaux acquis et être en mesure de les généraliser malgré le besoin d'avoir un soutien et un accompagnement visant le développement de son employabilité;
- Avoir la volonté et le potentiel d'habiletés à occuper un emploi dans une entreprise adaptée ou régulière à la fin de la formation;
- Démontrer de l'intérêt à s'engager dans un programme de formation pour un minimum de 3 jours par semaine (entrée progressive possible);
- Être en mesure de répondre à ses besoins de base de façon autonome (hygiène, soin, alimentation, se déplacer de façon autonome, toilette,...);
- Être en mesure de faire des choix et de les communiquer (verbalement, à l'écrit, par pictogrammes,...);
- Avoir une expérience minimale en stage ou en emploi régulier serait un atout.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

1. Le répondant (parent, tuteur légal ou référent) remplit le formulaire d'intérêt et l'envoie par courriel au blemelin@ffjd.ca . Les demandes peuvent être soumises en tout temps.
 2. L'équipe des entreprises d'apprentissage procède à l'analyse du formulaire. La candidature peut être jugée soit:
 - a. Recevable: La demande répond aux principales conditions d'admission
 - b. Non recevable: La demande ne répond pas aux principales conditions d'admission*
- * Si c'est le cas, la Fondation vous contactera pour vous faire part de sa décision.
3. Si votre demande est recevable, l'équipe des entreprises d'apprentissage vous contactera pour planifier une première rencontre avec le candidat et la famille/tuteur légal et/ou le référent.

4. À la suite de la rencontre, de l'intérêt du candidat pour un milieu de formation particulier et des places disponibles, la demande peut être jugée:
 - a. Recevable immédiatement: Une place est disponible dans le milieu de formation souhaité
 - b. Recevable, mais en liste d'attente: Le candidat devra attendre qu'une place se libère avant d'avoir accès au milieu de formation souhaité

PRÉCISION SUR LE JUGEMENT DES DEMANDES

Demande non recevable

À la suite de la réception du formulaire, l'équipe des entreprises d'apprentissage conclut qu'elle ne peut pas répondre aux besoins d'apprentissage du candidat. Une explication de la décision sera fournie par écrit.

Demande recevable, mais sur la liste d'attente

La demande est recevable, mais les entreprises d'apprentissage ne sont pas en mesure de procéder à la formation immédiatement. Le candidat sera inscrit sur la liste d'attente. Vous devez savoir que les formations durent en moyenne 2 ans. Chaque participant apprend à sa vitesse et selon ses capacités. L'équipe des entreprises d'apprentissage prendra contact avec vous dès qu'une place se libérera dans la formation souhaitée.

Demande recevable immédiatement

La demande est recevable et les entreprises sont en mesure d'offrir la formation immédiatement. À la suite de la confirmation, une deuxième rencontre est planifiée afin de remplir les documents suivants:

- PRACT-PDI ou PRACT-PTSA
- Questionnaire d'admission
- Contrat d'engagement
- Accord d'échanges d'information
- Fiche Santé
- Autorisations de publications/photos

Lors de cette deuxième rencontre, le participant recevra son cahier d'apprentissage et rencontrera sa future équipe de travail.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

HORAIRE

- Les entreprises d'apprentissage sont ouvertes du Lundi au vendredi: 8h00 à 15h00
- Au cours de la journée de travail, les participants auront droit à une pause de 15 minutes et une pause-dîner de 30 minutes.
- Une interruption des services durant la période des fêtes et certains jours fériés est possible. Le cas échéant, les dates précises seront données aux participants.

ADRESSE DES ENTREPRISES D'APPRENTISSAGE

- Tous les milieux de formation sont situés à l'adresse suivante:

Maison Mère-Mallet
945, rue des soeurs-de-la-Charité
Québec, G1R 1H8

FRÉQUENTATION

- Le participant doit être en mesure d'accomplir un minimum de 3 jours de formation par semaine afin de développer son potentiel d'employabilité dans un délai raisonnable. De plus, comme les formations sont axées sur l'inclusion au niveau socioprofessionnel et l'obtention d'un emploi rémunéré au terme de celle-ci, trois jours par semaine correspondent à un emploi à temps partiel sur le marché du travail.
- Une journée de formation équivaut à un minimum de 5 heures.
- Une intégration progressive au milieu de formation est possible.
- Les intégrations dans le programme de formation peuvent être faites en tout temps. Il n'y a pas de date précise de début de cohorte;

ABSENCES ET RETARDS

- Le participant doit arriver quinze (15) minutes avant le début de sa formation et quitter au plus tard à 15h00 du lundi au vendredi;
- En cas d'absence ou de retard, le participant doit avertir la responsable du programme au blemelin@ffjd.ca ou au 418-692-1762 #281. À noter que ces absences doivent être justifiées. En effet, puisque l'aboutissement des

formations mène à l'emploi, nous tenons à ce que le concept de "bonnes raisons" d'absence soit intégré.

TRANSPORT

- Le transport du participant est de la responsabilité du participant.

QUOI APPORTER

- Le repas du midi est fourni. Si le participant a des restrictions alimentaires ou des particularités sensorielles, il devra apporter son propre repas chaud ou froid;
- Les collations ne sont pas fournies;
- Bouteille d'eau remplissable
- Sa médication, si nécessaire. Le participant doit être autonome dans la prise de celle-ci;
- Souliers fermés confortables
- Tout objet pouvant répondre aux besoins particuliers du participant (ex. coquilles sensorielles)
- Cadenas: pour fermer à clé le casier qui sera fourni au participant afin d'y mettre ses effets personnels. La Fondation n'est pas responsable de l'ouverture des casiers.

TENUE VESTIMENTAIRE

À la Formation commis en alimentation:

Tenue exigée:

- Chandail recouvrant l'épaule
- Pantalons longs
- Souliers fermés confortables (de préférence antidérapants)

Éléments interdits:

- Toutes tenues vestimentaires propageant des logos ou messages associés à la drogue, à la violence, au racisme, au sexisme ou ayant un message discriminatoire envers une personne ou une institution.
- Vêtements sales et souillés
- Camisole, short, jupe, robe, etc.
- Bijoux (bague, boucle d'oreille, collier, piercing, ...)
- Faux ongles et vernis

Matériel fournis par la Fondation:

- Chandail de travail
- Tablier
- Filet à cheveu et/ou barbe
- Matériel de travail complet

À la formation commis en commerce au détail:

Tenue exigée:

- Chandail recouvrant l'épaule
- Souliers fermés confortables (de préférence antidérapants)

Éléments interdits:

- Toutes tenues vestimentaires propageant des logos ou messages associés à la drogue, à la violence, au racisme, au sexisme ou ayant un message discriminatoire envers une personne ou une institution.
- Vêtements sales et souillés
- Camisole

Matériel fournis par la Fondation:

- Matériel de travail complet

À la formation commis à l'entretien ménager:

Tenue exigée:

- Chandail recouvrant l'épaule
- Pantalons longs
- Souliers fermés confortables (de préférence antidérapants)

Éléments interdits:

- Toutes tenues vestimentaires propageant des logos ou messages associés à la drogue, à la violence, au racisme, au sexisme ou ayant un message discriminatoire envers une personne ou une institution.
- Vêtements sales et souillés
- Camisole, short, jupe, robe, etc.
- Bijoux (bague, boucle d'oreille, collier, piercing, ...)
- Faux ongles et vernis

Matériel fournis par la Fondation:

- Matériel de travail complet

RÈGLES DE VIE

- Le respect est primordial, et ce, envers toutes les personnes qui transigent dans les différents services de la Fondation famille Jules-Dallaire (employés, mentors, partenaires, bénévoles, bénéficiaires d'autres services,...).
- Le respect des lieux et du matériel sera exigé du participant.
- Les appareils technologiques, tels que le téléphone cellulaire, ne sont pas permis durant les formations. Ils peuvent être utilisés seulement durant les périodes de pause. En aucun cas, la Fondation n'est responsable de la perte ou du bris du matériel électronique du participant.
- Les comportements suivants ne sont pas acceptés et seront sanctionnés:
 - tout type de violence;
 - le vol;
 - le vandalisme;
 - le harcèlement physique, psychologique ou sexuel;
 - les menaces;
 - l'intimidation;
 - la consommation ou la vente de drogue;
 - le port ou l'utilisation d'une arme ou d'un objet comme d'une arme;

*** Tout manquement à ces règles peut entraîner l'exclusion du participant à sa formation dans les entreprises d'apprentissage de la Fondation famille Jules-Dallaire.